



## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Liste électorale : saisir le juge en cas d'omission ou de radiation par la commission administrative (Formulaire 15878\*03)

Accéder au Formulaire – Cerfa 15878\*03

Permet de contester votre omission ou radiation des listes électorales, prononcée à tort à votre encontre (par exemple : demande d'inscription déposée dans les temps mais non traitée par l'administration, radiation des listes par le maire sans en avoir été averti).

- Élections



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R55504>